



AESH - ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

RECRUTEMENT DES AESH : ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les services départementaux de l'école inclusive de l'académie de Grenoble sont vos interlocuteurs pour présenter votre candidature ou demander plus de renseignements.

Les AESH sont des agents contractuels de l'État recrutés par contrat de droit public d'une durée de trois ans. Il est renouvelable une fois, avec la possibilité d'obtenir à terme un contrat à durée indéterminée.

Qualification

La spécificité et la nécessaire professionnalité des personnes recrutées comme AESH requièrent une qualification ou une expérience professionnelle antérieure au recrutement.

Peuvent devenir accompagnant des élèves en situation de handicap :

- Les personnes titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne tel que le DEAES ;
- Les personnes justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des élèves en situation de handicap ou des étudiants en situation de handicap dont les contractuels PEC ;
- Les personnes justifiant d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplôme.

Dossier à fournir à la commission de recrutement

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport
- Une copie du diplôme

DSDEN 73 - Savoie

131 avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex
04.57.08.70.09

aesh.ecoleinclusive73@ac-grenoble.fr